

Règlement de la **Bike&Run Rose Marollais 2023**

Article 1 **Description**

Le 'Bike&Run Rose Marollais' est une manifestation caritative pour soutenir la lutte contre le cancer du sein à l'occasion de l'événement 'Octobre Rose' organisé par la commune de Marolles en Hurepoix. Il s'agit d'un parcours de 10 kilomètres au départ du stade Norbert Batigne, 91630 Marolles en Hurepoix.

Article 2 **Déroulement**

L'épreuve se déroule par équipe de 2 partenaires (avec 1 VTT) ou de 3 partenaires (avec 2 VTT maximum). Le nombre de permutations VTT et course à pied est illimité au sein de chaque équipe.

Pour les familles, c'est le même principe, avec un adulte au minimum. Par exemple, pour une équipe de 3 : 2 adultes à pied avec 1 ado à vélo ou 1 adulte à pied avec 2 ados à vélo.

L'équipe doit passer la ligne d'arrivée ensemble (partage, solidarité et esprit d'équipe !!) et parcourir la distance totale.

Une collation est offerte à l'arrivée par la commission Jeunesse, Conseil Municipal des Enfants, Loisirs (JCML)

Article 3 **Conditions de participation**

Cette manifestation est ouverte à toute personne (homme ou femme) remplissant les conditions d'âge requises et en fonction des conditions sanitaires.

En raison du parcours (chemins...), cet événement n'est pas accessible aux personnes handicapées en fauteuil roulant.

Limites d'âge et autorisations

Cette manifestation est ouverte à toute personne (homme ou femme) à partir de 10 ans le jour de la manifestation. Les participants mineurs à la date de la manifestation devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte ou fournir une autorisation parentale.

Les participants n'étant pas chronométrés, le certificat médical n'est pas obligatoire

Article 4

Inscriptions

- Modalités

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes tout en respectant les règles sanitaires en vigueur :

- Sur place à partir de 9h00 au stand d'accueil
- Frais de participation :
 - 2€ par participant (merci de venir avec l'appoint)

Les bénéfices seront intégralement reversés à la ligue contre le cancer.

- Validation

L'inscription ne sera validée qu'après acquittement de la totalité des frais d'inscription de l'équipe

L'inscription à la manifestation Bike&Run Rose Marollais vaut adhésion expresse au présent règlement.

Un foulard vous sera remis une fois l'inscription validée.

- Conditions d'annulation et de remboursement

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation.

Article 5

Le foulard

Le retrait du foulard se fait le jour de l'événement au stand d'accueil une fois l'inscription validée pour l'équipe complète.

Article 6

Récompense

Ne s'agissant pas d'une compétition, il n'y aura pas de présence de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps.

Cependant, l'organisateur se réserve le droit de récompenser certains participants en créant certaines catégories liées aux dons collectés, à l'âge, au nombre d'inscrit d'une même équipe... (liste non exhaustive).

Article 7

Assurance

- Responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la réglementation en vigueur. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

- Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 8

Sécurité

La sécurité sera l'affaire de tous, l'organisateur incite à suivre le parcours sécurisé en respectant les règles d'hygiène ainsi que les règles de sécurité. Il est aussi demandé de rester sur le trottoir lorsque le parcours emprunte une route.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de blessure ou autre problème rencontré lors du parcours.

En vélo, le port du casque est vivement conseillé.

Article 9

Droit d'image

Par sa participation à « Bike&Run Rose Marollais », chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du « Bike&Run Rose Marollais » en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par

les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 10

CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisation et les partenaires.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 11

Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à respecter l'ensemble des consignes données par les membres de l'organisation.